AR Prefecture

016-211601380-20250707-DCM_202507_03-DE
Reçu le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la commune de FLÉAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 18 - votants : 22 dont 4 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session **ORDINAIRE**, à la mairie de FLEAC **le lundi 7 juillet 2025** sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : le 01/07/2025

PRESENTS :
Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, PLAIN, VASLIN.

MM. DAVIAUX, LABROUSSE, CALANDRAUD, CHAUVAUD, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS.

ABSENTS EXCUSES :
MM. FREMINET, GUINET, MORIN, MOUHICA, SOGUEL, Mmes DIABY, GOMES DA COSTA, RANIVOALISON.

POUVOIRS : De M. SOGUEL à M. LAGARDE
De M. GUINET à M. CALANDRAUD
De Mme RANIVOALISON à Mme CHEMINADE
De Mme GOMES DA COSTA à Mme PLAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Patricia LAINÉ

Délibération : 2025-07-03

Finances - Actualisation des tarifs communaux

Rapporteur : Christine CHAUVEAU

La MJC Serge Gainsbourg assure l'accueil de loisirs sans hébergement (les mercredis et vacances scolaires) pour les enfants des communes de Fléac, Linars, Saint Saturnin, mais également, de façon « résiduelle » des enfants d'autres communes.

L'ALSH est organisé dans les locaux mis à disposition par la Commune de Fléac, 6 place de l'église à Fléac.

Les repas sont préparés par le service de restauration scolaire et pris dans les locaux de l'école de Fléac.

Le prix du repas facturé à la MJC n'a pas été revalorisé depuis le 01/09/2017.

Après analyse des coûts de production des repas, il apparaît que le coût réel de production est de 8,09€ en 2024. Soit aujourd'hui un reste à charge de la Commune de 3,34€ / repas.

Ce reste à charge concerne les repas pris par les enfants de Fléac, mais aussi, les enfants des autres communes. En 2024, la Commune a supporté près de 8 000 € de reste à charge pour des repas pris par des enfants hors Fléac.

AR Prefecture

016-211601380-20250707-DCM_202507_03-DE
Reçu le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025

Il est ainsi proposé de créer un tarif pour les enfants ne résidant pas à Fléac, pour facturer le service au réel. Ce nouveau tarif entrera en vigueur à compter du 20/10/2025, premier jour des vacances scolaires de la Toussaint.

Le tarif du repas pour les enfants résidant à Fléac n'est pas modifié.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés par 21 voix pour, zéro contre et une abstention, DECIDE :

- D'ACCEPTER les modifications de tarifs proposés dans le tableau ci-annexé,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document et pièce afférente. Le tableau consolidé de l'ensemble des tarifs communaux est actualisé en conséquence.

Fait et délibéré à FLEAC, le 7 juillet 2025

Pour copie conforme
Le Maire,
Hélène GINGAST

MAIRIE DE FLEAC 17 CHARENTE

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 08 JUIL. 2025

Réception du : 08 JUIL. 2025

Mise en ligne le : 08 JUIL. 2025

Le Maire,

Hélène GINGAST

MAIRIE DE FLEAC 17 CHARENTE

Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département

AR Prefecture
016-211601380-20250707-DCM_202507_03-DE
Reçu le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025

FLEAC CHARENTE

VERSION 07/07/2025

TARIFS MUNICIPAUX des services et du domaine

MAIRIE DE FLEAC

Comptabilité/DGS

AR Prefecture
016-211601380-20250707-DCM_202507_03-DE
Reçu le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025

Mise à jour 07/07/2025

SERVICES PERISCOLAIRES	Prix en €	Date d'effet	Décision	Remarques
CANTINE SCOLAIRE DE FLEAC :				Régie de recettes communale créée le 15/12/1970
- Repas enfant Fléac		1/09/2025	DCM 24/03/2025	
- Quotient familial : 0-599	1,00			
- Quotient familial : 600-850	2,35			
- Quotient familial : au-delà de 850	2,80			
- Repas enfant hors Fléac	3,80	1/09/2025	DCM 24/03/2025	
- Repas enfant extérieur classe ULIS	2,80	1/09/2025	DCM 24/03/2025	
.....	.....	.....	.....	
- Repas enseignant	4,70	1/05/2017	DCM 10/04/2017	
.....	.....	.....	.....	
- Repas invités écoles, élus	9,00	1/09/2017	DCM 18/07/2016	
- Repas enfant ALSH **FLEAC**	4,75	1/09/2017	DCM 18/07/2016	
- Repas enfant ALSH **HORS FLEAC**	8,10	20/10/2025	DCM 07/07/2025	
- Repas adulte ALSH	4,75	1/09/2017	DCM 18/07/2016	
.....	.....	.....	.....	
- Repas personnel de Fléac	3,00	1/05/2017	DCM 10/04/2017	
.....	.....	.....	.....	
- Repas micro-crèche	0,90	1/09/2025	DCM 24/06/2025	
RAMASSAGE SCOLAIRE (BUS) :				
- Forfait mensuel (quelle que soit la fréquentation, lissé sur 11 mois)	15,00	1/09/2024	DCM 25/03/2024	
GARDERIE SCOLAIRE (GOUTER DU SOIR INCLUS) :				Régie de recettes communale créée le 12/01/1985
- Forfait mensuel **FLEAC et classe ULIS** (quelle que soit la fréquentation, lissé sur 11 mois)		1/09/2024	DCM 25/03/2024	
- Quotient familial : 0-599	17,00			
- Quotient familial : 600-850	22,00			
- Quotient familial : au-delà de 850	25,00			
- Forfait mensuel **HORS FLEAC** (quelle que soit la fréquentation, lissé sur 11 mois)		1/01/2026	DCM 24/06/2025	
- Quotient familial : 0-599	26,00			
- Quotient familial : 600-850	28,00			
- Quotient familial : au-delà de 850	30,00			
- La journée jusqu'à 4 jours/mois pour motif exceptionnel		1/09/2024		
- FLEAC	3,00			
- HORS FLEAC	4,00			
- Forfait pour dépassement d'horaires au 2e avertissement des parents	10,00			

AR Prefecture

016-211601380-20250707-DCM_202507_03-DE
Reçu le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025

Mise à jour 07/07/2025

SALLES COMMUNALES - LOCATION			Tarifs en vigueur	Date d'effet	Décision	Commentaires
SALLE DES FETES						
Forfait retard (pour non-respect des heures de RDV pour états des lieux)			130,00 €	01/09/2024	25/03/2024	
Particuliers et entreprises FLEAC	Location sans cuisine	Journée de semaine	50,00 €	01/09/2024	25/03/2024	
		Week-end	170,00 €	01/09/2024	25/03/2024	
		Jour férié accolé à un WE	45,00 €			
		Jour férié (en semaine)	120,00 €			
	Location avec cuisine	Journée de semaine	60,00 €			
		Week-end	210,00 €			
		Jour férié accolé à un WE	55,00 €			
		Jour férié (en semaine)	150,00 €			
Particuliers et entreprises HORS FLEAC	Location sans cuisine	Journée de semaine	115,00 €			
		Week-end	410,00 €			
		Jour férié accolé à un WE	110,00 €			
		Jour férié (en semaine)	310,00 €			
	Location avec cuisine	Journée de semaine	135,00 €			
		Week-end	510,00 €			
		Jour férié accolé à un WE	130,00 €			
		Jour férié (en semaine)	435,00 €			
Associations de FLEAC	Location sans cuisine	Journée de semaine	25,00 €			Gratuité 2 fois par an (plafonné à 4 jours au total) sur la période du 01/09/N au 30/06/N+1. Dérogation du maire possible
		Week-end	65,00 €			
		Jour férié accolé à un WE	20,00 €			
		Jour férié (en semaine)	35,00 €			
	Location avec cuisine	Journée de semaine	35,00€			
		Week-end	110,00 €			
		Jour férié accolé à un WE	30,00 €			
		Jour férié (en semaine)	55,00 €			

AR Prefecture
016-211601380-20250707-DCM_202507_03-DE
Reçu le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025

SALLES COMMUNALES - LOCATION			Tarifs en vigueur	Date d'effet	Décision	Commentaires
SALLE DES FETES (suite)						
Associations HORS FLEAC	Location sans cuisine	Journée de semaine	60,00€			Possibilité de tarif dérogatoire pour les associations caritatives à l'appréciation de l'autorité territoriale
		Week-end	210,00 €			
		Jour férié accolé à un WE	55,00 €			
		Jour férié (en semaine)	160,00 €			
	Location avec cuisine	Journée de semaine	85,00€			
		Week-end	310,00 €			
		Jour férié accolé à un WE	80,00 €			
		Jour férié (en semaine)	235,00 €			
Caution		Particuliers et entreprises Association	1 000,00 € 500€			
Arrhes		Toutes locations	30% de la location			
Forfait chauffage du 01/11 au 30/04			10% du montant de la location			Pour les particuliers et entreprises uniquement
Forfait ménage			100 €	01/11/2024	18/11/2024	Pour les personnes morales uniquement

AR Prefecture

016-211601380-20250707-DCM_202507_03-DE
Reçu le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025

Mise à jour 07/07/2025

SALLES COMMUNALES - LOCATION			Tarifs en vigueur	Date d'effet	Décision	Commentaires
CHÂTEAU						
Forfait retard (pour non-respect des heures de RDV pour états des lieux)			130,00 €	01/05/2017	10/04/2017	
Location en semaine toute l'année	Particuliers, Associations ou entreprise pub/privée FLEAC		250,00 €	01/01/2011	08/10/2010	Tarif à la journée
	Particuliers, Associations ou entreprise pub/privée HORS FLEAC		400,00 €			
Location en semaine toute l'année	Organismes publics de formation		250,00 €	01/09/2020	27/07/2020	Tarif par séquence de formation
Location basse saison du 15/10 au 15/04 week-end et jours fériés accolés	Association, particulier, entreprise, établissements publics FLEAC	week-end 2 jours	600,00 €	01/09/2024	25/03/2024	
		week-end 3 jours	700,00 €			
	Association, particulier, entreprise, établissements publics HORS FLEAC	week-end 2 jours	1 000,00 €			
		week-end 3 jours	1 200,00 €			
Location haute saison du 16/04 au 14/10 week-end et jours fériés accolés	Association, particulier, entreprise, établissements publics FLEAC	week-end 2 jours	1 000,00 €			
		week-end 3 jours	1 100,00 €			
	Association, particulier, entreprise, établissements publics HORS FLEAC	week-end 2 jours	1 500,00 €			
		week-end 3 jours	1 700,00 €			
Exception - Gratuité	1 fois par an (plafonné à 2 jours) pour les associations de Fléac aux conditions suivantes : - L'association n'encaisse aucune recette ou elle reverse la totalité des recettes à une association caritative - Dans le cas où c'est la Commune qui porte l'évènement		0,00 €	01/09/2024	25/03/2024	Exemple bourse aux jouets organisée par les parents d'élèves reversement de la totalité du produit à l'Unicef
Services apportés	Forfait utilisation matériel projection (écran, vidéoprojecteur)		100,00 €	01/09/2016	18/04/2016	Hors organismes publics formant des agents territoriaux
Caution	Particuliers et entreprises Associations		2 000,00 € 500 €	01/09/2024	25/03/2024	
Arrhes	Toutes locations		30% de la location			
Forfait chauffage du 01/11 au 30/04			10% du montant de la location			Pour les particuliers et entreprises uniquement
Forfait ménage			100 €	01/11/2024	18/11/2024	Pour les personnes morales uniquement

AR Prefecture
016-211601380-20250707-DCM_202507_03-DE
Reçu le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025

Mise à jour 07/07/2025

SALLES COMMUNALES - LOCATION	Tarifs en vigueur	Date d'effet	Décision	Commentaires
DOYENNE cour et appentis :				
- Association FLEAC / par jour	20,00 €	01/09/2011	30/06/2011	Régie de recettes communale créée le 20/02/1998
- Particuliers	47,00 €	01/09/2004	20/07/2004	
- HORS FLEAC / par jour	78,00 €	01/09/2004	20/07/2004	
- Caution	300,00 €	01/10/2006	28/09/2006	

MATERIELS - LOCATION		Tarifs en vigueur	Date d'effet	Décision	Commentaires
A destination des associations pour leurs manifestations - Tivoli – prestation montage/démontage - Scène - Mobilier (tables, chaises, grilles)		Gratuit	01/09/2024	25/03/2024	Encourager le retrait du mobilier sur place
A destination des particuliers et entreprises de Fléac : - Tables et chaises (jusqu'à 70 articles) - Tables et chaises (à partir de 71 articles)		50€ 100€	01/09/2024	25/03/2024	Matériels à venir retirer sur place. Pas de livraison assurée
Caution pour le matériel		100 €	01/09/2024	25/03/2024	

AR Prefecture
016-211601380-20250707-DCM_202507_03-DE
Reçu le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025

Mise à jour 07/07/2025

OCCUPATION DU DOMAINE			Tarifs en vigueur [1]	Date d'effet	Décision	Commentaires
PLACE DU MARCHE	Commerçant non sédentaire	De 0 à 10 m2	1,50 €	01/09/2005	22/06/2005	Tarif à la journée Facturation au trimestre (sans régie de recettes)
		De +10 m2 à 20 m2	2,50 €			
		De +20 m2 à 49 m2	3,00 €			
		A partir de 50 m2	4,50 €			
	Camion d'étalage		42,00 €	01/09/2013	26/06/2013	
PLACE MARKTBREIT	Camion de restauration		4,00 €	01/10/2020	28/09/2020	Forfait mensuel
PARKING derrière centre commercial rue Maurice CHEVALIER		Médecin	200,00 €	01/10/2020	28/09/2020	Forfait annuel
PLACE - rue Bois Renaud	Machine à pain le Fournil de Fléac par appareil installé		180,00 €	01/01/2017	DCM 12/12/2016 Arrêté 2016-173	
CIMETIERE						
Case columbarium (2 urnes) 30 ans			300,00 €	01/01/2016	14/12/2015	
Cavurne (4 urnes) 30 ans (0,60 x 0,60 m)			600,00 €	01/01/2016	14/12/2015	
Concession terrain 30 ans pour cavurne à réaliser par les familles (0,60 x 1,00 m = 0,60 m2)			50,00 €	25/10/2016	17/10/2016	Tarif au m²
Concession terrain 30 ans pour caveau simple (1 x 2 m = 2,00 m2)			50,00 €	01/01/2016	14/12/2015	
Concession terrain 30 ans pour caveau double (2 x 2 m = 4,00 m2)			50,00 €	01/01/2016	14/12/2015	
Concession terrain 30 ans pour caveau hors sol (1 x 2,50 m = 2,50 m2)			50,00 €	01/01/2016	14/12/2015	
Concession terrain 30 ans pour caveau hors sol (2 x 2,50 m = 5,00 m2)			50,00 €	01/01/2016	14/12/2015	
Concession terrain 30 ans pour caveau hors sol (3 x 2,50 m = 7,50 m2)			50,00 €	01/01/2016	14/12/2015	
Jardin du souvenir	Plaque		30,00 €	01/01/2016	14/12/2015	
	Inscription (gravure)		Prix coutant de la gravure	01/01/2016	14/12/2015	
Cavurne	Plaque d'identification		50,00 € la plaque	21/07/2016	18/07/2016	A partir de la 2e plaque d'indentification à graver (la gravure est à la charge de la famille)
Caveau provisoire	du 1er au 5e jour		Gratuit	25/10/2016	17/10/2016	
	à partir du 6e jour		1,15 € / jour	25/10/2016	17/10/2016	

[1] Paiement à la Trésorerie d'Angoulême uniquement – pas de régie de recettes

AR Prefecture
016-211601380-20250707-DCM_202507_03-DE
Reçu le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025

LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX		Tarifs en vigueur [2]	Date d'effet	Décision	Commentaires
Au CENTRE COMMERCIAL - rue des petits prés					Les tarifs mentionnés ne tiennent pas compte des révisions appliquées ultérieurement conformément aux baux signés entre les parties. Baux commerciaux 3/6/9 ans évolutifs (révision prix)
	La Poste (n°7 rue des petits prés) – 88,78 m2	1938,5€ HT/trimestre	01/07/2020	22/06/2020	
	La laverie « Laverie CIAC Fléac » – 70 m2	350€ HT/mois	01/04/2020	24/02/2020	
	L'épicerie « S'prix fruits » – 120 m2	400€ HT/mois	02/05/2018	26/03/2018	
	Le restaurant « Les copains d'abord » – 142,80 m2	500 € HT/mois	06/03/2017	30/01/2017	
	Local n°13 au rdc et sous-sol - 68,83m²	270 € HT / mois	01/08/2024	27/05/2024	Kinésithérapeute
	Local n°13 à l'étage – 26,06m²				*VACANT*
Au CENTRE BOURG					
	Local n°11 rue du 11 novembre - 27,07 m2	140 € HT / mois	01/09/2024	27/05/2024	Ostéopathe
	Local n°9 rue du 11 novembre – 44,19 m2	209,17€ HT / mois	07/01/2025	27/05/2024	Diététicienne

Les prochains baux qui seront conclus seront fixés sur la base de l'estimation des valeurs locatives (secteur 3) établie à partir de la surface pondérée fixée par la Direction des finances publiques[3] et du tarif de la catégorie de commerce installé.

Le calcul de la valeur locative des locaux commerciaux est réalisé avec la formule suivante :

Valeur locative du local commercial = Surface pondérée du local x Tarif de la catégorie x Coefficient de localisation

Une révision pourra ensuite être appliquée.

Bail presbytère pour location salles de réunion	340,08€ TTC / mois	01/06/2025	DCM 14/04/2025	Bail 26/05/2025

[2] Paiement à la Trésorerie d'Angoulême uniquement – pas de régie de recettes

[3] Les grilles tarifaires sont consultables sur le site https://www.impots.gouv.fr/revision-des-valeurs-locatives-des-locaux-professionnels